



111894 - Le raccourcissement de la prière par un voyageur est une sunna fortement recommandée

question

Est il permis au voyageur de prier normalement en maintenant le nombre des rak'as à quatre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le raccourcissement de la prière par un voyageur est une sunna fortement recommandée qu'il ne convient pas d'abandonner selon l'avis unanime de tous les imams. Cependant la question fait l'objet de deux avis émis par Chafii. Selon l'un des avis, il est préférable de compléter la prière. Pourtant l'avis retenu dans son école dit le contraire. Voir al-Madjmou' d'an-Nawawi (4/218-223). Parmi les preuves de la préférence du raccourcissement figure la pratique du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) qui raccourcissait les prières pendant tous ses voyages de sorte qu'il n'a pas été rapporté qu'il ait agi autrement au cours d'un voyage.

Anas ibn Malick (P.A.a) a dit: **Nous sortîmes de Médine pour nous rendre à La Mecque en compagnie du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Celui-ci ramenait ses prières à deux rak'aa chacune jusqu'à notre retour à Médine.** (Rapporté par al-Bokhari,1081 et par Mouslim,724). Ibn Omar (P.A.a) a dit: **J'ai accompagné le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dans un voyage et il se contentait de deux rak'aa dans ses prières. Abou Baker, Omar et Outhmane(P.A.a) en faisaient de même.** (Rapporté par al-Bokhari,1102 et par Mouslim,689). Cela s'applique à la pratique adoptée par Outhmane au début de son califat car à la fin, il avait opté pour l'accomplissement des prières complètement.

Quand Abdoullah Ibn Massoud (P.A.a) apprit qu'Outhmane (P.A.a) porta la prière à quatre rak'aa à Mina, il dit : **Certes, nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons.** J'ai fait la



même prière au même endroit avec le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) puis avec Abou Baker puis avec Omar (P.A.a)et ils l'ont tous réduite à deux rak'aa.» (Rapporté par al-Bokhari,1094 et par Mouslim,695).Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il est réprouvé d'accomplir la prière sous sa forme complète en cas de voyage.** Ahmad dit: cela ne lui plaît pas. Il a été rapporté qu'Ahmad disait à propos de celui qui porte la prière à quatre rak'aa en cas de voyage qu'il émettait des réserves à propos de la validité d'une telle prière. Il n'est pas vérifié que l'un quelconque des compagnons avait l'habitude de porter la prière à quatre rak'aa du temps du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en cas de voyage. Le hadith reçu d'Aïcha disant le contraire n'est pas assez solide pour servir d'argument. Extrait des ikhtiyarat,p.32.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans Zad al-Ma'ad(1/464): **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ramenait à deux rak'aa les prières qui en comptent quatre. Il pratiquait cette réduction du début de son voyage et jusqu'à son retour à Médine. Il n'est pas vérifié qu'il fit le contraire. Quant au hadith d'Aïcha selon lequel il arrivait au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) tantôt de raccourcir la prière tantôt de la rendre complète, ce hadith n'est pas authentique. J'ai entendu cheikh Ibn Taymiyya dire que c'est un mensonge imputé au Messager (Bénédiction et salut soient sur lui).**

Il a été rapporté que le Prophète raccourcissait tantôt les prières et les complétait tantôt comme il jeunait parfois et s'en abstenait parfois quant il était en voyage. Pour notre cheikh ibn Taymiyyah, c'est faux. La mère des croyants (Aïcha) ne pouvait pas contredire le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et tous ses compagnons et prier autrement.»

Mieux, certains imams tels Abou Hanifah et Ibn Hazm (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) soutiennent que le raccourcissement des prières est une obligation pour le voyageur et qu'il ne lui est pas permis de les compléter. L'avis le mieux argumenté reste celui soutenu par la majorité des ulémas, à savoir que le raccourcissement est une sunna fortement recommandée et pas une obligation. Ceci s'atteste dans le fait que Outhmane et Aïcha accomplirent la prière normalement au cours d'un voyage. Si le raccourcissement de la prière était obligatoire, ils l'auraient fait.



Outhmane accomplissait la prière sous sa forme complète durant son séjour à Mina. Si cela était interdit, il ne l'aurait pas fait et les autres ne l'auraient pas suivi.

l'imam Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **S'il était une obligation pour le voyageur de porter le nombre des rak'aa de ses prières à quatre, Outhmane, Aicha et Ibn Massoud n'auraient pas agi autrement et il ne serait pas permis à un voyageur de le faire quand il prie derrière un imam non voyageur.** Extrait d'al-Oum (1/159).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans charh al-moumti' (4/358-362): «Des ulémas ont dit que faire les prières complètement est réprouvé pour le voyageur car c'est contraire à l'enseignement du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il avait appliqué en permanence puisqu'il n'avait jamais porté une prière à quatre rak'aa au cours d'un voyage. Et il disait: **Priez comme vous m'avez vu prier.** Cet avis est choisi par Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Il est bien solide. C'est peut-être l'avis le plus solide. Des ulémas disent que le raccourcissement est une obligation et que celui qui agit autrement commet un péché.

L'avis que je trouve le mieux argumenté est que l'accomplissement de la prière sous sa forme complète pendant le voyage est réprouvé mais pas interdit. Celui qui le fait commet un péché sans tomber dans la désobéissance. Ceci concerne l'aspect théorique. Quant à l'aspect pratique, convient-il à un homme d'accomplir un acte tout en craignant qu'il le plonge dans la désobéissance? Sur le plan comportemental et éducatif, cela ne convient. Fais plutôt ce qui est conforme à la Sunna. C'est plus à même de tranquilliser votre cœur même s'il vous est permis d'agir autrement.» Extrait succinct .

Cela étant, il est préférable pour le voyageur de raccourcir les prières. Cependant il ne lui est pas permis d'abandonner la prière en groupe à la mosquée sous prétexte d'être en voyage. Il doit aller participer à la prière collective. Si l'imam est un résident, il l'accompagne jusqu'à la fin de la prière. S'il est un voyageur, il raccourcit la prière comme lui. La question a déjà été expliquée dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [26186](#) et la réponse donnée à la question n° [40299](#).